

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 28 mars 2024

Date d'affichage 28 mars 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20240412-CM2404-DEL19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 19 + 10 procurations

Didier REVEAU ne prend pas au vote

votants 28

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le DIX AVRIL à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. Eric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

Mme Cécile KNITTEL,	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
Mme Sylvie SEQUEIRA,	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à Françoise PELLODI)
Mme Bénédicte MARCHAIS,	(Pouvoir donné à M Gérard GUESNE)
M. Nicolas CHABLE,	(Pouvoir donné à M. Carl GUILLEMIN)
Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN,	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)
Mme Marie-Hélène TROUILLOT,	(Pouvoir donné à Audrey MAMONTEIL)
M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à M. Delphine LETESSIER)
M. Emmanuel VIGNERON,	(Pouvoir donné à M. Eric PAPILLON)
M. Lionel COUTEMANCHE,	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Edith ALIX a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

CONVENTION D'HEBERGEMENT AVEC LE LYCÉE ROBERT GARNIER
POUR UNE MASTERCLASS

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention établi par la Région des Pays de Loire

Vu le rapport du Maire.

Le Festival de La Chéronne fête sa 13^{ème} Edition cette année. Son organisateur a décidé en plus des masterclass existantes sur St-Denis des Coudrais, Tuffé Val de la Chéronne et Avezé, de regrouper des musiciens sur le territoire de la commune de la Ferté-Bernard. Ces nouvelles masterclass seront consacrées aux instruments et des concerts de restitutions se développeront également sur la commune.

Considérant qu'il est indispensable de loger les stagiaires qui participeront à ces nouvelles masterclass,

Considérant la sollicitation de La Commune auprès de la Région des Pays de la Loire et du Lycée Robert Garnier pour une mise à disposition de son internat sur la période du 7 au 29 juillet 2024.

Considérant que le projet de convention précise que cette mise à disposition aurait lieu contre une redevance d'occupation d'un montant de 16,00 € par nuitée et par personne correspondant à diverses consommations constatées (eau, gaz, électricité et chauffage) et à l'usure du matériel.

Considérant que le nombre de nuitée prévue serait de 770 et réajusté en fonction des effectifs et de la durée réelle d'occupation.

Considérant que le montant maximal prévisionnel serait ainsi de 12 320 € à la charge de la collectivité.

Considérant qu'une refacturation entre la ville de La Ferté-Bernard et l'association du festival de la Chéronne représenté par Monsieur Raphael SIKORSKI sera établie lorsque le coût réel de l'hébergement sera connu et fera l'objet d'une convention spécifique.

Après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le principe de facturation entre la Ville, le lycée Robert Garnier et la Région des Pays de Loire.
- **VALIDE** le contenu de la convention.
- **AUTORISE** un Adjoint à signer la convention d'hébergement avec le Lycée Robert Garnier et ainsi que tout acte découlant de son exécution.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de séance

Edith ALIX

Pour Copie conforme

Le Maire,
Didier REVEAU